



Mission régionale d'autorité environnementale

OCCITANIE

Le 14 novembre 2016

**Information sur l'absence d'avis
de l'Autorité environnementale
Élaboration du plan local d'urbanisme de Saint-Sozy (46)**

**n° saisine 2016-2495
n°MRAe 2016AO43**

Par courrier daté du 5 août 2016, reçu par la DREAL le 11 août 2016, la communauté de communes causses et vallées de la Dordogne a sollicité l'avis de l'Autorité environnementale sur le projet d'élaboration du plan local d'urbanisme de la commune de Saint-Sozy, au titre des articles R 104-21 et suivants du Code de l'urbanisme relatifs à la procédure d'évaluation environnementale d'un document d'urbanisme.

L'Autorité environnementale n'a pas émis d'observations dans le délai qui lui était imparti, soit avant le 12 novembre 2016 (article R.104-25 du Code de l'urbanisme).